

Délibération N° DEL-2021-074

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT.

Dépôts de pouvoir : M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

4. Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Par délibération en date du 26 juin 2019, le Conseil municipal de la Ville de Guéret a procédé à l'inscription de chemins au Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées de la Creuse.

Il est proposé de mettre à jour l'itinéraire du Tour VTT des Monts de Guéret dont le chemin concerné est la piste forestière entre le Peuronceau et le Bois de Sainte-Feyre.

Ce chemin, situé sur le territoire de la Commune, est public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du Code de l'environnement,
Vu le Code du Tourisme,
Vu l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 abrogé par l'ordonnance du 18 Septembre 2000 transférant aux départements la compétence en matière d'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
Vu le décret n°86-197 du 6 février 1986 relatif au transfert de compétence aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,
Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,
Vu la délibération du 19 mai 2008 de l'Assemblée Départementale approuvant le PDIPR de la Creuse,
Vu la délibération n° CD2015-12/3/10 en date du 15 décembre 2015 prise par l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de la Creuse.

Décide :

- de modifier la délibération 2019-059 du 26 juin 2019,
- de demander l'inscription du chemin concerné au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse, conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération,
- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année,
- de donner délégation à Madame le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Marie-Françoise
FOURNIER